

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

LUNDI 18 MAI 2026 A 20 H 00

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 13 avril 2026 s'est réuni à la salle du Conseil le vendredi 18 mai 2026 à 20 h 00 sous la présidence du Maire, Serge ARNAL.

Présents : Serge ARNAL, Marie ROBERT, Thomas DUTERTRE, Isabelle RAYNAL, Marie PICARD, Jean-Luc VERGEADE, Laurie AGNELLO et Alexis HAUTIER

Excusés : Philippe CHAUDIÈRE représenté par Serge ARNAL, Jean-Louis COLOMBIER représenté par Alexis HAUTIER

Absente : Rozenn de LAROUZIÈRE

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

Président de séance : Serge ARNAL

Secrétaire de séance : Isabelle RAYNAL

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du 29 avril 2026 ;
- Validation de l'avis formulé par la Commission communale d'action sociale (CCAS) suite à une demande d'aide sociale ponctuelle ;
- Extension du gîte meuble de tourisme « grand appartement » en gîte d'accueil équestre ;
- Création d'une fresque sur la façade du garage communal ;
- Questions diverses.

 **Validation du procès-verbal du 29 avril 2026** : Validé à l'unanimité

 **Validation de l'avis formulé par la Commission communale d'action sociale (CCAS) suite à une demande d'aide sociale ponctuelle**

A la suite de sa première réunion, le 4 mai 2026, la Commission communale d'action sociale (CCAS) de Trizac a été constituée comme suit :

Composition de la CCAS : **Représentantes de la municipalité** :
PICARD Marie-Pierre, conseillère municipale ;
De LAROUZIÈRE Rozenn, conseillère municipale ;
CHANCEL Muriel, conseillère municipale suppléante ;

Personnes qualifiées au titre des associations :
CLAVEL Sylvie, précédente adjointe au maire ;
MERCIER Marie-Pierre, Association Familles rurales ;
MANAUD Amandine, Association Parents d'Elèves.



Un règlement d'attribution des aides facultatives a été créé mettant l'accent sur la confidentialité, le respect et le civisme. Il sera présenté aux membres du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'aide financière, du 3 mars 2026, émanant d'un parent d'élève dans le cadre d'un voyage scolaire de son enfant.

Il rappelle que des demandes similaires ont déjà été formulées les années passées et que le montant alloué allait de 50 à 60 €. Afin d'établir un montant adapté, il a donc été souhaitable de rédiger un règlement intérieur faisant apparaître le mode d'attribution d'aide exceptionnelle en se basant essentiellement sur le quotient familial. Aucune autre production de justificatifs ne sera demandée.

Lors de la séance du 4 mai 2026, la Commission communale d'action sociale a émis un avis favorable à l'attribution d'une somme de 40 € au parent d'élève en sachant que cette aide revêt un caractère tout à fait exceptionnel.

Validé à l'unanimité

Extension du gîte meublé de tourisme « grand appartement » en gîte d'accueil équestre

Marie ROBERT, 1^{ère} adjointe, expose à l'assemblée son projet de formaliser en tant que tel l'accueil des cavaliers et de leurs montures et de créer ainsi une étape officielle dans la « boucle » équestre « Sumène-Artense – Pays de Gentiane – Pays de Salers ». Pour ce faire, il est proposé d'étendre l'offre touristique du « Grand appartement » - pour l'heure gîte meublé de tourisme - en gîte d'accueil équestre.

D'une capacité de 10 lits, celui-ci est actuellement – et principalement – loué à l'occasion d'événements festifs (mariages, anniversaires, ...) et accueillant donc des groupes.

Le but de l'opération d'accueil équestre a vocation de rendre plus attractif encore notre commune tout en soutenant son dynamisme économique mais également l'intérêt environnemental par la découverte des espaces naturels et la valorisation des paysages.

Les modalités de mise en œuvre seraient les suivantes :

Accueil des chevaux : barre d'attache, paddock en pâture, foin à disposition

Accueil des cavaliers : le référent accueille les cavaliers et les mène à la pâture des chevaux, remet les clés du gîte et de la sellerie. La toiture du local « sellerie », box déjà existant, doit faire l'objet d'une mise hors d'eau d'urgence.

Une fiche « Prestations » (*ci-contre*) sera envoyée par sms à chaque cavalier réservant le gîte. Cette fiche comprendra tous les renseignements utiles concernant le gîte, les personnes à contacter, les conditions d'accueil ainsi que les différentes possibilités de restauration.

Pour cette année, il sera vérifié sur le terrain identifié comme pâture / paddock n'apparaît pas dans la convention de location dans le cadre de la « remonte ».

Il est donc demandé à l'assemblée de se prononcer sur la proposition d'étendre la location du gîte meublé de tourisme en gîte d'accueil équestre :

Validé à l'unanimité

GÎTE D'ACCUEIL ÉQUESTRE DE TRIZAC

Du 15 mai au 30 septembre

Lieu : Haras – Le Pioulat

Contact réservation : Cécile Rodde 06 08 63 14 68
Mairie : 04 71 78 60 37

Tarifs : Hébergement cavalier : 25 € / nuitée – Accueil cheval : 10 € / nuitée

Conditions d'hébergement :

Cavalier : Gîte meublé tout confort – Capacité : 10 personnes : 1 chambre 1 lit 2 pers. Avec cabinet de toilette ; 1 chambre deux lits 1 personne avec cabinet de toilette ; 2 lits 1 personne mezzanine basse ; 4 lits 1 personne mezzanine haute

Cheval : paddock en pâture à proximité du gîte avec point d'eau – Foin à disposition dans la sellerie

Possibilité de restauration :

Hors mercredi soir : Le XV400 (restaurant, bar, tabac et snack – Sur réservation) : 17 Route de Riom
☎ 04 71 40 93 83

Mercredi soir : Au rendez-vous des chasseurs (bar, restaurant – Portage de repas sur réservation) :
8 rue du Centre ☎ 04 71 78 61 31

Tarifs : dîner < 20 € - petit déjeuner : 10 €

Possibilité de pique-nique



Création d'une fresque sur le pignon du garage communal

Initialement proposée à la précédente municipalité qui n'avait pas donné d'avis défavorable à l'œuvre mais n'avait pas non plus donné son feu vert, l'opération a été proposée à la nouvelle municipalité.

Le Maire rappelle aux conseillers que cette fresque est entièrement financée par la Communauté de Communes du Pays de Gentiane. Elle s'inscrit dans le cadre de la saison culturelle conduite par l'association « La P'tite Châtaigne » et la mise en œuvre par l'association « Festival 10^{ème} Art d'Aurillac ».

Précédemment à l'ouverture du conseil municipal, en présence de M. Bernard DELCROS, sénateur, M^{me} Mélissa FOLLET, artiste-peintre, créatrice de la fresque, a présenté une maquette numérique de celle-ci pour que les conseillers puissent se décider en connaissance de cause. Sur fond noir recouvrant la totalité de la façade avec de légères couches de couleurs, la fresque murale représente la faune et la flore du Pays Gentiane.

L'inauguration de la fresque se déroulera *in situ* le samedi 23 mai à 11 h 00 où tous les habitants de la commune seront conviés.

Validé à l'unanimité

Questions diverses

Pour information :

- Site de Cottheuges : Laurie AGNELLO, conseillère municipale attire l'attention de prévoir le nettoyage du site de Cotteughes en combinant celui de la Communauté de communes du Pays de Gentiane, qui en a la charge, avec le bénévolat.

- Club de football de Trizac : Thomas DUTERTRE, conseiller municipal, annonce que l'assemblée générale de l'association se déroulera le 19 juin. Pour l'heure, il précise que l'association éprouve des difficultés à recruter un effectif suffisant pour constituer une équipe la saison prochaine.

- Parcours de randonnées : l'association « Gentiane Rando » dont le siège est à Trizac s'engage à nettoyer certains chemins de randonnées, avant la fin du mois de mai et à renouveler l'opération en juillet. Elle doit produire une affiche et des flyers pour faire connaître ses activités.

Cinq circuits de randonnées ont été conçus par Philippe CHAUDIERE, conseiller municipal, autour du bourg de Trizac. Ils seront cartographiés, balisés et nettoyés et pourront être mis en service au cours du mois de juin, après validation par délibération du conseil municipal.

Un panneau d'information sera à disposition des randonneurs ainsi qu'une application numérique dédiée et un accès par les sites nationaux de randonnées pédestres.

- Comité des fêtes : l'association assurera les festivités du week-end du 15 août mais le bureau, dans sa composition actuelle, ne sera pas reconduit.

Pour rappel, le feu d'artifice, pris en charge annuellement par la commune, aura lieu 13 juillet. Pour un coût strictement identique à celui de l'année 2025, il adoptera une présentation originale, sur fond musical, avec une introduction historique de la place de Trizac et un embrasement des bâtiments publics (mairie, fontaine, église) et un final surprise. Une action de communication sera conduite auprès des communes de la Communauté de communes du Pays de Gentiane et d'autres à proximité pour accueillir un public plus nombreux.

La séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,
Serge ARNAL

La secrétaire de séance,
Isabelle RAYNAL

